

persiste en Somalie, la formation d'un Gouvernement national au Soudan (auquel participe le SPLM) a engendré une nouvelle dynamique. Pour 2006, l'UNHCR et ses partenaires réorientent donc leurs opérations vers la promotion du rapatriement librement consenti des réfugiés soudanais et vers la préparation de quelques retours en Somalie.

Au moment où le présent document a été rédigé, le Kenya n'avait pas encore adopté le nouveau projet de loi sur les réfugiés, qui nécessite la création d'une législation nationale et d'un département des Affaires de réfugiés au sein du ministère de l'Intérieur. Ce projet de loi devrait être approuvé au cours de l'année 2006.

Contraintes

La politique de confinement des réfugiés dans des camps appliquée par le Gouvernement kényan, ainsi que les actions menées dans ce sens par les forces de sécurité, demeurent de sérieux obstacles aux efforts déployés pour favoriser l'autosuffisance. Dans le cadre de cette politique, les réfugiés ne sont pas autorisés à cultiver des terres ni à chercher un emploi en dehors des camps et demeurent donc totalement dépendants de l'aide humanitaire.

L'on peut craindre que le programme mis en œuvre par l'UNHCR en 2006 ne réponde qu'aux besoins d'assistance les plus élémentaires identifiés en 2005 lors d'une analyse détaillée des lacunes, et que de graves insuffisances ne persistent dans le domaine de la protection et des solutions. Cependant, l'Organisation progressera vers un plus grand respect des normes en matière d'alimentation, d'assainissement et d'éducation, ainsi que vers une meilleure prise en charge des besoins prioritaires des individus confrontés à de graves problèmes de protection et de survie, tels que les enfants et les femmes vulnérables.

Stratégie

Protection et solutions

En 2006, les opérations de l'UNHCR mettront l'accent sur les tâches en rapport avec la mission première de l'Organisation, auxquelles s'ajouteront des activités d'assistance vitales. S'appuyant sur

l'évaluation participative lancée en 2005 pour intégrer la diversité et les spécificités liées à l'âge et au sexe, l'UNHCR coopérera avec les réfugiés et avec d'autres organisations pour identifier des solutions et définir des priorités dans l'utilisation des ressources, en vue de répondre aux besoins de protection les plus pressants.

Au cours de l'année à venir, l'UNHCR continuera à promouvoir l'implication du Gouvernement dans la protection des réfugiés et sa participation effective à la gestion des affaires qui les concernent. Cela supposera notamment la promotion de la nouvelle loi sur les réfugiés lorsqu'elle sera adoptée, des formations et d'autres modes de constitution de capacités, la mise en place d'un système national d'accueil des demandeurs d'asile, l'enregistrement de ces derniers, la détermination du statut de réfugié, la délivrance de cartes d'identité et des mesures visant à prévenir l'arrestation et le placement en détention arbitraire des réfugiés.

Réfugiés soudanais

Malgré la mort de John Garang, en juillet 2005, le SPLM a montré sa détermination à appliquer l'accord de paix signé avant le décès de son leader. Au vu des événements encourageants survenus sur le plan politique et de l'enthousiasme des réfugiés soudanais à l'idée de rentrer et de reconstruire leur pays, l'UNHCR et ses partenaires estiment que 10 000 des 69 000 réfugiés soudanais hébergés dans le camp de Kakuma rentreront au Soudan du Sud en 2006.

Tout en réorientant le programme mis en œuvre à Kakuma vers le rapatriement librement consenti, l'UNHCR continuera à œuvrer pour la protection internationale, la fourniture d'une assistance humanitaire et l'autonomisation de tous les réfugiés. L'autonomisation reposera sur le développement des compétences et sur une approche axée sur la communauté pour les réfugiés soudanais désireux de différer leur retour jusqu'à ce que des infrastructures et des services essentiels soient rétablis, notamment en matière d'éducation. Les individus qui, craignant à juste titre d'être persécutés, ne peuvent regagner leur pays, continueront à bénéficier d'une protection et d'une assistance humanitaire en 2006. La réinstallation répondra également aux besoins d'un certain nombre d'individus et de familles en matière de protection et de solutions durables.

Réfugiés somaliens

Les conditions de sécurité précaires et la situation politique instable qui règnent au sud et au centre de la Somalie ne permettront vraisemblablement pas de procéder à des rapatriements massifs en 2006. L'UNHCR prévoit néanmoins d'aider jusqu'à 5 000 réfugiés somaliens à rentrer dans leur pays. Le Haut Commissariat estime qu'il ne sera pas possible d'organiser une opération de rapatriement avant le dernier trimestre 2006. Elle prévoit par conséquent de continuer à offrir une protection et une assistance humanitaires aux 154 000 Somaliens réfugiés au Kenya, par le biais d'une meilleure approche communautaire axée sur les problèmes des groupes vulnérables, tout en cherchant à faciliter les rapatriements en direction des zones sûres. L'UNHCR continuera également à engager tous les intervenants concernés dans le processus du Plan d'action global (PAG). Lancé en 2004 par un groupe restreint de pays et par l'UNHCR, le PAG est destiné à servir de forum de discussion et à cerner les moyens de rétablir la paix en Somalie, tout en renforçant les capacités de protection des pays limitrophes qui accueillent des réfugiés somaliens.

Autres réfugiés

À la suite des élections organisées au Burundi en juin 2005, les perspectives de rapatriement librement consenti s'améliorent pour les réfugiés burundais. En revanche, les espoirs de retour demeurent relativement minces pour les réfugiés originaires de la République démocratique du Congo, d'Érythrée, d'Éthiopie, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie. Cela s'explique par les conditions difficiles qui règnent dans certains de ces pays et par le caractère individuel des demandes de certains réfugiés. L'UNHCR continuera toutefois à faciliter les rapatriements individuels et à améliorer la protection et l'autosuffisance de ceux qui se trouvent dans l'impossibilité de regagner leur pays d'origine.

Assistance

L'UNHCR renforcera les mesures destinées à accroître la sécurité physique (grâce à des abris familiaux améliorés et à un appui à la police de proximité) et à lutter contre la violence sexuelle et sexiste. Du fait de la distribution de fioul domestique en quantités adéquates, les réfugiées auront moins besoin de s'éloigner des camps pour aller chercher du bois de chauffage (ce qui les expose à

des viols et autres agressions sexuelles). Ces mesures resteront néanmoins tributaires de l'allocation de ressources suffisantes pour remédier à d'autres problèmes prioritaires : malnutrition, taux élevés de mortalité maternelle, abris inadaptés et prise en charge insuffisante des besoins domestiques (notamment en ce qui concerne le fioul), manque de protections périodiques pour les femmes en âge de procréer. L'UNHCR consolidera les progrès réalisés depuis 2003 en remédiant à certaines carences de l'assistance fournie dans les secteurs des soins de santé, des abris, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation primaire et d'autres services communautaires. Les secteurs des abris et de l'assainissement bénéficieront toujours d'une attention particulière. Une alimentation d'appoint sera offerte dans le cadre du programme de lutte contre la malnutrition.

Au titre de la lutte contre le VIH/SIDA, la population réfugiée bénéficiera d'une stratégie multisectorielle prévoyant des activités de sensibilisation, des interventions en faveur de la santé génésique, des consultations de dépistage anonyme et gratuit, la fourniture de traitements antirétroviraux et la diffusion de supports d'information. Des distributeurs de préservatifs seront installés dans tous les camps.

Les activités de gestion durable des ressources naturelles et de réhabilitation de l'environnement se poursuivront dans les zones d'accueil des populations réfugiées. L'UNHCR appuiera les initiatives visant à réhabiliter l'environnement dans les zones libérées à la suite du rapatriement des réfugiés soudanais.

Effet escompté

L'UNHCR entend satisfaire aux normes minimales d'assistance humanitaire dans deux domaines, la protection fondamentale et les activités d'assistance vitale. Dans le même temps, une attention sera accordée aux politiques prioritaires de l'UNHCR relatives à la protection des femmes et des enfants, à l'égalité des sexes, au VIH/SIDA et à l'environnement, par le biais d'une approche communautaire destinée à accroître l'autonomie des réfugiés et à renforcer leurs mécanismes de survie. Grâce aux activités de renforcement des capacités, le Gouvernement sera mieux à même d'assurer la protection et l'UNHCR pourra se consacrer plus pleinement aux activités de protection en rapport avec sa mission fondamentale. L'appui offert aux

communautés d'accueil devrait favoriser des rapports harmonieux avec les réfugiés, minimisant ainsi les problèmes de protection et les incidents liés à la sécurité. Tous ces résultats sont envisagés dans le cadre d'éventuels rapatriements, concernant en premier lieu les réfugiés soudanais. Néanmoins, l'UNHCR poursuivra les programmes d'assistance en faveur des personnes qui ont encore besoin d'un asile au Kenya.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

L'UNHCR gère deux sous-délégations à Dadaab et à Kakuma. La sous-délégation de Kakuma est également responsable d'un bureau extérieur implanté à Lokichoggio. La délégation de Nairobi assure la coordination et se concerta avec la communauté

des donateurs, les partenaires d'exécution et les partenaires opérationnels. Elle est également responsable du programme d'assistance en faveur des réfugiés urbains. Les opérations seront gérées par 28 fonctionnaires internationaux, 101 collaborateurs nationaux, sept administrateurs auxiliaires et six VNU.

Coordination

L'UNHCR poursuivra son étroite collaboration avec le Gouvernement kényan, en mettant l'accent sur les activités de renforcement des capacités, afin de lui transférer une partie de ses responsabilités lorsque la loi sur les réfugiés sera adoptée. La délégation de l'UNHCR au Kenya coordonnera et planifiera la mise en œuvre de l'opération de rapatriement au Soudan avec le concours du centre d'appui régional, des autorités kényanes et soudanaises, ainsi que des autres bureaux de l'Organisation prêtant assistance aux réfugiés et aux rapatriés soudanais.



Administrateur de l'UNHCR parlant à des réfugiés et à des demandeurs d'asile devant le bureau de Nairobi. UNHCR / J. Adongo

La délégation coopérera avec les ambassades des pays de réinstallation. Elle entamera également, dans la mesure du possible, des négociations avec les autorités des pays d'origine pour faciliter le retour des réfugiés exilés au Kenya.

Bureaux
Nairobi Dadaab Kakuma Lokichoggio
Partenaires
Organisme gouvernemental Secrétariat national aux réfugiés
ONG <i>African Refugee Training and Employment Services</i> <i>CARE International</i> Comité international de secours <i>Don Bosco</i> Fédération luthérienne mondiale <i>Handicap International</i> <i>National Council of Churches of Kenya</i>
Autres <i>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i> OIM PAM

Budget (dollars E.-U.)	
Activités et services	Budget-programme annuel
Protection, suivi et coordination ¹	7 967 718
Abris/autres infrastructures	1 164 277
Activités génératrices de revenus	85 413
Appui opérationnel aux partenaires	3 167 419
Assainissement	548 026
Assistance juridique	1 726 064
Besoins domestiques	2 037 461
Bétail	182 162
Eau	812 671
Education	2 771 707
Production vivrière	56 777
Santé	3 260 334
Services communautaires	842 401
Sylviculture	253 612
Transport/logistique	1 154 644
Vivres	573 816
Total des opérations	26 604 500
Appui au programme ¹	8 463 912
Total	35 068 412

¹ Inclut les coûts du Groupe d'appui technique régional à Nairobi.